

Commune de **THENAY**
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2017 à 19 H 30

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 avril, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ROINSOLLE, Maire.

<i>Conseillers Municipaux en exercice</i>	14	<i>Présents</i> : MM. D. ROINSOLLE – O. LAFONTAINE - J.L. BABIN – D. PRUDHOMME-HALLERY – R. LEJARRE – J. MOREAU – P. JOUSSELIN - A. BRUN - D. BARDOUX – D. SALVAUDON – M. DIARD
<i>Présents</i>	11	
<i>Votants</i>	13	<i>Absent excusé</i> : P. DEROUIN donne pouvoir à Daniel ROINSOLLE Y. DEPOND donne pouvoir à Jean-Luc BABIN <i>Absents</i> : David PILLAULT
<i>VOTE POUR</i>	13	<i>Secrétaire de séance</i> : Manon DIARD

Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2017 :

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2017 n'appelant aucune observation, celui-ci est adopté à l'unanimité par 12 voix POUR.

Arrivée de Madame Pascale JOUSSELIN

1 – P.L.U.I. : DEBAT SUR LE P.A.D.D. : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que depuis la fusion au 1^{er} janvier 2017, la nouvelle Communauté de Communes Val de Cher Controis poursuit l'élaboration des deux plans locaux d'urbanisme intercommunaux amorcés sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis et celui de l'ex Cher à la Loire.

Dans un souci de cohérence et d'organisation, les calendriers d'élaboration ont été harmonisés. Actuellement, nous arrivons à la fin de la seconde phase des deux réflexions, soit la réalisation des Projets d'Aménagement de Développement Durables (P.A.D.D.), clefs de voûte des futurs documents d'urbanisme.

Chaque membre de l'assemblée ayant pris connaissance des deux P.A.D.D. préalablement à la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Robert LEJARRE, Maire-Adjoint chargé de l'urbanisme qui présente un document de description comparative des deux P.A.D.D..

Vu l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme,

Vu les deux P.A.D.D. de l'ex Cher à la Loire et de l'ex Val de Cher Controis,

Vu la présentation du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- dit que les P.A.D.D. présentés n'appellent aucune remarque ou observation particulière.
- Charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de communes Val de Cher Controis.

2 - CLASSE MATERNELLE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LAFONTAINE, chargée de la préparation de l'opération.

Madame LAFONTAINE expose que, suite à la décision de l'Inspection académique de Loir-et-Cher d'ouvrir une 7^{ème} classe au RPI Thenay-Monthou et à la décision des élus de situer la classe à l'école de Thenay, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition de matériel et l'aménagement intérieur de la salle de classe maternelle pour la rentrée de septembre 2017.

Vu l'exposé de Madame LAFONTAINE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la Communauté de Communes val de Cher Controis, à hauteur de 50% du montant hors taxes.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter tout partenaire institutionnel, public ou privé, pour l'octroi de subventions destinées à financer l'achat de matériel et l'aménagement de la nouvelle classe maternelle.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal de l'exercice.

3 – CLASSE MATERNELLE : MARCHÉ DE CONTRÔLE TECHNIQUE ET SPS

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu l'exposé du maire indiquant le résultat de la consultation effectuée auprès des bureaux de contrôle suivants pour l'exercice des missions de contrôle technique et de coordination SPS :

	SOCOTEC	APAVE	QUALICONSULT
Mission de contrôle technique	1480 €	1400 €	2000 €
Attestation handicapés	INCL.	INCL.	200 €
Mission de coordination SPS	828 €	915.60 €	1100 E
Total	2308.00 €	2315.60 €	3300.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- autorise Monsieur le maire à signer le marché public avec l'entreprise SOCOTEC pour un montant de 2 308 HT, soit 2 769.60 € TTC.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal de l'exercice.

4 – LES POTERIES : DESIGNATION DU COORDONNATEUR SECURITE

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu l'exposé du Maire présentant la mission de conception et de réalisation du coordonnateur de sécurité pour la réalisation de l'opération de VRD « Les poteries » :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- autorise Monsieur le maire à signer le marché avec l'entreprise AB COORDINATION, sise à Romorantin (41204), 64 rue du Piégu, pour un montant de 997.50 HT, soit 1 197 € TTC.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal de l'exercice.

5 – GARDERIE PERISCOLAIRE : TARIFS 2017/2018

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Odile LAFONTAINE, 1ere adjointe déléguée aux affaires scolaires, qui expose la proposition d'adoption des tarifs de la garderie périscolaire à la rentrée 2017/2018.

La Commission « Ecole » a émis un avis favorable à la proposition tarifaire présentée,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Odile LAFONTAINE, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve :

- La liste des tarifs tel qu'annexée à la présente délibération pour l'année scolaire 2017/2018.
- Charge Monsieur le Maire d'appliquer lesdits tarifs et de procéder à l'affichage.

6 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que l'épareuse acquise en 2015 avec le matériel de l'étang du Roger n'a plus d'utilité pour l'entretien du site. Il fait part à l'assemblée de la proposition d'un habitant d'acheter le matériel pour un montant de 500 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve la cession à titre onéreux de l'épareuse,
- autorise Monsieur le Maire à procéder à la vente dudit matériel pour un montant de 500 €.

17 - INFORMATIONS

- Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mise à disposition du dossier au public pendant un mois, du 24 avril au 25 mai 2017. Les personnes publiques associées n'ont émis aucune observation.

- Dénomination des barbecues de l'étang du Roger :

La proposition de faire sponsoriser les barbecues par les commerçants n'est pas retenue.

- Diagnostic éclairage public :

Monsieur le maire informe que le diagnostic de l'éclairage public a été confié à l'entreprise NOCTABENE pour un montant de 1 647.48 € HT (subventionné à 60% par le SIDELC).

- Préparation de la cérémonie du 8 mai :

Monsieur Franck THOMASSON offre à la commune le travail de sculpture du monument commémoratif.

- DIA :

La commune ne préempte pas les biens suivants :
ZE199, ze398 Rue des Gandes

- SIVOS :

Madame Delphine BARDOUX remplace Madame Manon DIARD

- Déclaration de projet :

Le dossier doit être déposé sous peu.

- La boule thenaysienne :

Il est signalé que les serrures des vestiaires sont à changer en raison d'actes récurrents de vandalisme. Une poubelle sera mise à disposition au stade.

- Grand maison :

La décision sera prise en fonction de l'accord des services de l'état sur la déclaration de projet à l'étang du Roger.

- Société de chasse :

La journée de ball-trap organisée par la société de chasse demande à l'association de pêche s'il est possible d'obtenir des cartes de pêche pour les lots de sa tombola.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire,

Daniel ROINSOLLE